

sens spécial et pour en parler, il faut bien se servir d'autres mots, faire des phrases.

Je crois, monsieur l'Orateur, que vous aurez l'occasion de nous aider à convaincre le ministre. Je sais que tout ce que nous disons ne servira à rien, parce que, jusqu'ici, rien n'a été considéré.

Monsieur l'Orateur, nous aurions bien des choses à dire, mais je me bornerai à demander à l'honorable ministre, puisque le Seigneur, par son entremise, aide la nation canadienne et guide les générations futures, de ne pas outrepasser les mesures.

Quand il s'agit de mesures créatrices, de mesures divines, je crois que personne n'a la compétence voulue pour s'opposer aux lois de la création. Je crois que nous devrions laisser le Créateur accomplir ses vues, car il a toujours bien fait. Je ne vois pas pourquoi nous interviendrions dans ses lois divines. Je crois que nous n'avons pas les qualités voulues pour intervenir dans les règlements et les commandements du grand Maître.

● (8:50 p.m.)

[Traduction]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, avant qu'on me demande de voter sur le bill C-150, qui légalisera la suppression de la vie humaine, je voudrais faire quelques observations. J'en suis arrivé à la conclusion que ce bill créerait plus de maux et d'injustices sociaux qu'il n'en guérirait. Tuer n'est pas guérir. C'est refuser simplement les droits fondamentaux à la vie dont nous jouissons tous au même titre devant la loi. Refuser ce droit, même à un être humain aussi petit que le fœtus dans le ventre de la mère, c'est le refuser, en principe du moins, à chaque citoyen canadien.

Nier que le fœtus est un être humain vivant, c'est nier les preuves scientifiques des biologistes qui, sans exception, affirment que la vie humaine commence au moment de la conception. Il ne s'agit plus simplement d'une croyance ou d'une opinion religieuse, mais d'une réalité scientifique démontrée.

Deuxièmement, ce serait modifier le concept fondamental même sur lequel reposent les lois de notre société, c'est-à-dire l'égalité de tous les humains devant la loi et la dignité de la vie humaine. Il est inutile de tenir une conférence sur les droits de l'homme, si nous nous préparons à refuser ce droit fondamental et à nier la dignité de la vie humaine et si nous sommes sur le point de refuser le droit fondamental de la vie même. La mesure d'une société dépend directement de la protection qu'elle assure à ses membres les plus faibles.

Dans un grand pays comme le nôtre, on ne peut certes pas prétendre qu'il n'y a pas place

pour ces innocents parce qu'on ne peut ni les nourrir ni les vêtir. Ce qu'on oublie toujours, cependant, c'est ce qui se passe dans d'autres pays dont les lois tolèrent déjà l'avortement. Lorsqu'un pays légalise l'avortement, la demande ne cesse de s'accroître. L'avortement est toujours présent à l'esprit des femmes, à tel point que les médecins et les hôpitaux ne parviennent pas à répondre à la demande. Jetons un regard sur des données qui nous viennent du Japon.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que le député nous présente des données sur le Japon, je voudrais lui rappeler, comme je l'ai signalé à d'autres députés qui ont participé au débat, que la Chambre ne fait pas l'étude de l'ensemble du bill en ce moment mais seulement des dispositions visées par les amendements proposés au comité. Il faut que les remarques des députés aient quelque rapport avec les amendements dont nous sommes saisis. Le député doit donc s'en tenir à la question à l'étude.

M. Tétrault: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je ne poursuivrai pas mes remarques.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, j'aimerais prendre la parole durant quelques minutes.

Je voulais parler seulement deux ou trois minutes, étant donné que l'Orateur semblait un peu agacé par ces discours qui se répètent, mais puisque son adjoint semble frais et dispos, je crois que je parlerai un peu plus longtemps.

Franchement, monsieur le président, je ne désirais pas prendre la parole au sujet de ce bill, étant donné que j'ai déjà discuté du bill C-195, mais voici pourquoi je désire prendre part au débat. L'amendement qui est présenté est court, mais, à mon avis, il vaut la peine d'être étudié, surtout quand on sait qu'il est présenté par un député libéral, par un Canadien français. (Applaudissements)

Je veux féliciter chaleureusement le député de Gatineau (M. Clermont), qui a eu l'audace de faire face à son chef et de présenter cet amendement. En effet, depuis le début, des ordres très sévères sont donnés. Nous espérons que le nouveau ministre de la Justice (M. Turner) comprendrait un peu mieux, mais, au contraire, il suit les autres aveuglément, comme dans l'Armée. (Rires)

Nous faisons face à un gouvernement militaire et dictateur. Je plains nos honorables vis-à-vis de ne pouvant exprimer leur pensée